

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ÉTUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

# REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE LOCALE VILLENEUVE-LOUBET

SYNTHESE

VERSION 1 – 13/10/2016

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :





**DATE ET LIEU**

13/10/2016  
Salle Irène Kenin – Pôle culturel  
Villeneuve-Loubet

**NOMBRE DE PARTICIPANTS : 100****EN TRIBUNE**

M. CHERRIER	SNCF Réseau – Directeur de la mission LNPCA
M. GUYOT	SNCF Réseau – Directeur des études
M. LUCAS	Député Maire de Villeneuve-Loubet
M. JOVER	Délégué au suivi de la LNPCA
M. COLLIN	Adjoint à Villeneuve-Loubet, délégué au Développement Durable
Mme BENASSAYAG	1 <sup>ère</sup> adjointe à Villeneuve-Loubet Vice-présidente du CD06 déléguée aux transports

**Durée de la présentation SNCF Réseau : 25 minutes****Durée des échanges avec le public : 1h30**

Après l'introduction liminaire de Stéphane SAINT-PIERRE, assistant au maître d'ouvrage pour la concertation, sur le cadrage de la réunion publique, celle-ci s'est déroulée en 4 temps :

- Mot d'accueil de Monsieur LUCAS qui a exprimé sa volonté de donner en priorité la parole aux villeneuvois pour cette réunion publique locale. Il rappelle que la commune de Villeneuve-Loubet n'était a priori pas demandeuse de la LNPCA et remercie SNCF Réseau d'avoir pris en compte un certain nombre d'attentes exprimées par la commune. Monsieur le Maire se positionne en faveur du projet sous réserve de la prise en compte des points de vigilance suivants : la nécessité de s'accorder entre les collectivités et SNCF Réseau pour aménager les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement des gares, les délais d'aménagement des éléments de compensation des nuisances susceptibles d'être créées par la réalisation de la ligne nouvelle, la nécessité de desservir Sophia Antipolis avec une gare connectée à des moyens de transports innovants (véhicules autonomes, bus, Sophicable, vélos électriques, ...) pour la desserte dernier kilomètre et enfin le passage en sous-terrain sur la commune de Villeneuve-Loubet (15 minutes) ;
- Présentation, par SNCF Réseau des variantes de tracés et de positions de gares des aménagements de priorité 1 sur l'ensemble du territoire, entre Marseille et Nice, dans les Alpes-Maritimes et plus spécifiquement à Villeneuve-Loubet. Le dispositif de concertation publique a également été présenté (23 minutes) ;
- Intervention en faveur du projet LNPCA de Madame BENASSAYAG, Vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et Première adjointe à la mairie de Villeneuve-Loubet, rappelant que les deux principales priorités du projet pour le département sont la desserte de l'aéroport Nice Côte d'Azur et de la technopole Sophia Antipolis (4 minutes) ;
- Echanges avec le public (1h30).

# THEMATIQUES ABORDEES LORS DES ECHANGES

La majorité des 13 interventions ont porté sur l'expression du soutien ou de l'opposition au projet.

Les principales raisons évoquées pour soutenir le projet sont :

- L'intérêt du projet LNPCA pour favoriser l'attractivité et le développement économique du département des Alpes-Maritimes ;
- La nécessité de desservir la technopole de Sophia-Antipolis par une gare et notamment par les Trains à Grande Vitesse ;
- La prise en compte, par le projet LNPCA, des besoins de mobilité des habitants du moyen pays ;
- L'évolution positive des variantes de tracés du projet avec un passage sur le territoire de Villeneuve-Loubet en tunnel plutôt qu'en surface ;
- Le développement d'une solution de transport en commun ferroviaire et de la desserte du dernier kilomètre comme alternative à la voiture individuelle ;

Les principales raisons évoquées pour rejeter le projet sont :

- Le coût du projet, les difficultés qu'il y aurait à le financer et l'impact de ce projet sur les possibilités de financement d'autres projets nécessaires au développement et à l'attractivité du département des Alpes-Maritimes ;
- L'impact du projet sur certains riverains : nuisances sonores, visuelles, environnementales, etc. ;
- La crainte que la réalisation du projet LNCPA n'empêche l'amélioration du réseau ferroviaire existant ;
- La préférence à la poursuite de la 3<sup>ème</sup> voie littorale en lieu et place du projet de LNPCA.

**La thématique des gares** et notamment la nouvelle gare Ouest Alpes-Maritimes a été abordée. La majorité des participants se sont exprimés en faveur d'une desserte de la technopole Sophia-Antipolis, considérée nécessaire à son bon développement.

Les participants qui se sont exprimés sur la gare Ouest Alpes-Maritimes considèrent qu'elle doit être positionnée de manière suffisamment centrale pour assurer la bonne desserte de Sophia Antipolis et proposer un service mixte TER et TGV. La pertinence d'une gare au Fugueiret ou aux Bouillides a été reconnue mais la variante de gare aux Bréguières est apparue trop éloignée de Sophia Antipolis.

Des interrogations ont été formulées quant au devenir de la gare de Villeneuve-Loubet. Certains participants craignent qu'elle soit amenée à être fermée et défendent vivement son intérêt compte-tenu notamment de l'importante zone d'activités qu'elle dessert (zone des Maurettes). SNCF Réseau a assuré aux participants qu'il n'existait aucun projet de fermeture de la gare de Villeneuve-Loubet.

Des questionnements ont été adressés à SNCF Réseau concernant **les techniques d'études et de construction**. Ils ont porté sur l'impact du passage en tunnel sur les nappes phréatiques et sur le maintien de la qualité de l'eau potable, sur la gestion des déblais et les nuisances qui en résulteraient, sur l'impact plus global des travaux pour réaliser le passage en tunnel. SNCF Réseau a apporté des éléments de réponses sur ces thématiques.

**Le coût du projet, les capacités à assurer son financement** et le fait que la réalisation du projet ne permette pas d'autres investissements sur le territoire ont été évoqués. SNCF Réseau a précisé la demande émanant du COPIL du 20 septembre dernier et adressée au gouvernement de créer une mission de financement dont l'objectif sera de travailler sur la problématique du financement du projet.

**La poursuite des travaux sur la ligne littorale** a soulevé plusieurs interrogations. Elles ont porté sur les bénéfices que ceux-ci pourraient apporter en matière de déplacements. SNCF Réseau a précisé que ces travaux apportaient des améliorations, cependant limitées et moindres que ceux de la Ligne Nouvelle et qu'il n'était pas pertinent de réaliser les deux projets. La durée des travaux de réalisation de la 3<sup>ème</sup> voie, compte tenu du très fort niveau d'occupation de la ligne (travaux de nuit sur des temps très courts) est aussi un facteur qui pèse en défaveur de la poursuite de sa réalisation.

**Le thème de la concertation** a été abordé à différentes reprises afin de vérifier et/ou préciser l'objectif de la concertation et les modalités de choix des tracés à l'issue de la concertation.

**La thématique des « sursis à statuer sur Villeneuve-Loubet »** a été abordée. Cette procédure permet notamment d'éviter que des autorisations d'urbanisme (permis de construire) soient délivrées dans des secteurs de passage du projet. SNCF R a indiqué que les sursis à statuer concernent uniquement les zones de passage en surface. Villeneuve-Loubet étant traversée en souterrain, cette problématique ne se pose pas sur la commune.

Une habitante biotoise s'est exprimée pour faire appel à la solidarité de Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet afin qu'il soutienne un passage en tunnel sur la commune de Biot.

La réunion publique s'est terminée après 21h. Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet, a remercié SNCF Réseau et le public d'avoir permis la tenue d'une réunion de concertation aux échanges de qualité. Il a ajouté que le développement économique du département est une priorité et qu'afin d'assurer son attractivité et son accessibilité, il convenait d'accepter certaines contraintes.

Les réponses apportées aux différentes questions par le maître d'ouvrage sont disponibles dans le verbatim accompagnant cette synthèse.

**SNCF Réseau**

Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mission LNPCA

Les Docks – Atrium 10.5

10 Place de la Joliette - BP 85404

13567 MARSEILLE CEDEX 02

